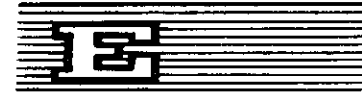




415-4210

NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.
LIMITÉE
E/CN.14/ECO/101
30 septembre 1976
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Comité exécutif
Quinzième session

Alger, 12-15 octobre 1976

PROJET DE CENTRE AFRICAIN POUR L'ANALYSE DETAILLEE DES POLITIQUES DU
SECTEUR PUBLIC ET LES ETUDES STRATEGIQUES

Note préliminaire

L'un des projets importants exposés dans le Plan à moyen terme pour les années 1976-1981, adopté par le Comité exécutif à sa quatorzième session, a trait à la préparation d'études de faisabilité en vue de la création d'un centre africain pour l'analyse détaillée des politiques du secteur public et les études stratégiques (Projet 9.501.31). Il est prévu que ce projet devienne finalement l'un des instruments de la réalisation des objectifs du nouvel ordre économique international en Afrique pendant les dix prochaines années.

Cette note préliminaire a donc pour objet :

- i) d'informer le Comité des mesures qui ont été prises jusqu'à présent en vue de l'exécution du projet;
- ii) de soumettre au Comité, pour examen, les grandes lignes du projet ainsi que son fondement et ses objectifs;
- iii) d'inviter le Comité à examiner les idées préliminaires relatives à cette proposition et à conseiller le secrétariat.

1. Grandes lignes du projet

A la suite des études préliminaires effectuées par le secrétariat au sujet du projet envisagé, un petit groupe d'experts s'est réuni à Addis-Abéba du 2 au 4 août 1976, pour examiner cette proposition. A l'issue de ses délibérations, le Groupe a décidé que la création du centre proposé était suffisamment justifiée et constituait une nécessité urgente étant donné qu'il n'existait pas actuellement en Afrique d'établissements susceptibles d'entreprendre des études et des recherches appropriées visant à fournir aux gouvernements des directives leur permettant de mettre au point des politiques et des stratégies de développement compte tenu des relations économiques régionales et internationales, présentes et futures.

A titre d'exemple, citons quelques-uns des établissements de recherche régionaux et nationaux qui existent dans d'autres régions du monde et qui, de manière systématique, procèdent dans l'intérêt des pays ou des régions qu'ils desservent à l'analyse, à l'évaluation et à l'examen suivi des tendances et de l'évolution concernant les problèmes internationaux et les politiques correspondantes du secteur public :

- | | |
|---------------------|---|
| Etats-Unis : | <ul style="list-style-type: none"> - Brookings Institution, Washington D.C. - Michigan State University, Centre for Public Policy Analysis - Overseas Development Council, Washington D.C. |
| Europe de l'Ouest : | <ul style="list-style-type: none"> - The Institute for Strategic Studies, Londres - Overseas Development Institute, Londres - Organisation pour la coopération et le développement économiques, Paris - Centre de recherche prospective, Berlin |
| URSS : | <ul style="list-style-type: none"> - Institut d'économie mondiale et de relations internationales, Moscou |
| Amérique latine : | <ul style="list-style-type: none"> - Système économique latino-américain, Caracas |
| Asie : | <ul style="list-style-type: none"> - Centre universitaire de Kyoto pour les études relatives à l'Asie du Sud-Est, Kyoto - Institut des économies en développement, Tokyo |

Comme l'a déjà indiqué le Groupe d'experts mentionné plus haut, il semblerait que l'Afrique soit la seule région qui ne possède pas d'établissement de ce genre, ce qui justifierait pleinement la création du centre africain pour l'analyse détaillée des politiques du secteur public et les études stratégiques.

3. Objectifs du centre

Les principaux objectifs du centre envisagé sont les suivants :

- i) Identifier et définir les problèmes sociaux, économiques, techniques et politiques actuels et futurs touchant le développement africain dans le cadre de l'évolution des relations économiques mondiales et africaines; et entreprendre, organiser, diriger ou appuyer des études et des analyses pluridisciplinaires de ces questions et problèmes concernant le développement en vue de fournir des directives qui permettront de situer dans une optique plus scientifique la formulation et le réexamen des politiques et des stratégies du secteur public de la région africaine.

- ii) Suivre et évaluer les mesures, politiques, économiques et autres, projetées dans les pays développés et dans les autres régions en développement qui risquent d'avoir des effets ou d'influer sur le développement africain, de façon à pouvoir fixer une ligne de conduite politique et stratégique appropriée en vue de :
 - a) renforcer la position africaine sur la scène économique internationale;
 - b) promouvoir la coopération économique et technique de l'Afrique avec des pays en développement d'autres régions;
 - c) renforcer les efforts déployés par l'OUA et d'autres organisations intergouvernementales africaines pour encourager la coopération politique, économique et technique entre pays africains.
- iii) Etudier et évaluer les secteurs forts et les secteurs faibles des pays développés y compris le fonds de ressources dont ces pays disposent, par rapport à ceux de la région africaine pour fournir aux Etats africains des directives appropriées et des renseignements généraux qui leur permettront d'établir des relations économiques et autres avec ces pays
- iv) Réviser périodiquement la position occupée par l'Afrique dans les relations économiques internationales du point de vue du nouvel ordre économique international, en s'attachant tout particulièrement :
 - a) à la coopération et à l'intégration économiques intra-africaines;
 - b) à la coopération économique entre les Etats africains et d'autres pays en développement; et
 - c) à l'évolution des relations économiques et de la coopération entre les Etats africains et les pays industrialisés, d'une part, et entre l'Afrique et les pays socialistes, d'autre part.
- v) Fournir aux hommes d'Etat africains, aux personnes qui occupent des postes clés dans les secteurs public et privé et aux autres dirigeants ou personnalités possédant des talents ou des compétences particulières, une tribune où ils pourront échanger des idées et des données d'expérience et examiner également les études relatives aux grands problèmes du développement et de la coopération internationale et leur permettre ainsi d'envisager des politiques aux niveaux régional, multinational ou national.
- vi) Fournir un service commun de références et des services consultatifs aux Etats africains et aux organisations intergouvernementales africaines pour l'élaboration, l'évaluation et l'application de principes directeurs pour la solution d'importants problèmes de développement d'intérêt international, compte tenu de leur propre situation.

4. Mesures requises

Le Comité exécutif est invité :

- i) à examiner les objectifs exposés ci-dessus et qui seraient ceux du centre et à juger de leur bien-fondé;
- ii) à charger le secrétariat de la CEA de s'assurer les services de consultants qualifiés pour établir un projet de rapport concernant la conception, l'organisation, le programme opérationnel, le financement et la gestion du centre, en tenant compte de l'expérience acquise par des établissements analogues dans d'autres régions du monde, et de faire des recommandations précises au Comité exécutif à sa seizième session.